Les produits dérivés «Y’a bon» de Banania resteront en vente

22/01/2009 à 19h02

Le Mrap, qui reprochait au célèbre fabricant de chocolat en poudre de commercialiser des objets portant le célèbre slogan, a été débouté par la justice.

Le fameux slogan « Y’a bon » de la marque Banania ne représente pas un trouble à l’ordre public. C’est l’une des raisons qu’a avancées le tribunal de Nanterre pour débouter jeudi le Mouvement contre le racisme et pour l’amitié entre les peuples (Mrap) dans son action en justice contre Nutrimaine, la société titulaire de la marque Banania.
Le Mrap reprochait à Nutrimaine de ne pas avoir respecté un accord signé début 2006 avec le Collectif des Antillais, Guyanais et Réunionnais (Collectif Dom), qui consacrait la fin de l’utilisation du slogan publicitaire «Y’a bon», jugé dévalorisant pour les Noirs. Mais le Mrap avait fait constater à deux reprises la présence dans une boutique parisienne de la société La Vaissellerie de plusieurs produits dérivés portant le message «Y’a bon» accolé à la marque et au célèbre tirailleur sénégalais.

suite